

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019 faisant ressortir un total de 3 000 962 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître une perte de 49 312 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 2 984 305 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 31 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		1 835 836	2 445 620
Obligations et valeurs assimilées		190 707	93 330
Titres OPCVM		145 253	196 921
	3.1	2 171 796	2 735 871
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	240 748	499 693
Disponibilités	3.3	588 418	815 803
		829 166	1 315 496
Créances d'exploitations		-	300
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		3 000 962	4 051 667
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	11 768	17 271
Autres créditeurs divers	3.5	4 889	4 825
TOTAL PASSIF		16 657	22 096
Capital	3.6	2 932 451	3 976 330
Sommes distribuables	3.7	51 854	53 241
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		51 854	53 241
ACTIF NET		2 984 305	4 029 571
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 000 962	4 051 667

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 009	81 228	1 447	175 074
Dividendes	4.1	-	77 216	300	170 435
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 009	4 012	1 147	4 639
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	12 716	40 187	8 419	49 333
<i>Total des revenus des placements</i>		13 725	121 415	9 866	224 407
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<11 768>	<50 127>	<5 198>	<96 666>
<i>Revenu net des placements</i>		1 957	71 288	4 668	127 741
Autres produits		-	-	-	-
Autres charges	4.5	<3 861>	<16 268>	<7 450>	<27 309>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<1 904>	55 020	<2 782>	100 432
Régularisation du résultat d'exploitation		<2 947>	<3 166>	<44 958>	<47 191>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		<4 851>	51 854	<47 740>	53 241
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 947	3 166	44 958	47 191
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<75 791>	<428 108>	<142 511>	77 323
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		29 990	186 895	<648>	386 744
Frais de négociation de titres		<1 607>	<8 708>	<6 668>	<18 527>
<i>Résultat net de la période</i>		<49 312>	<194 901>	<152 609>	545 972

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<49 312>	<194 901>	<152 609>	545 972
Résultat d'exploitation	<1 904>	55 020	<2 782>	100 432
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<75 791>	<428 108>	<142 511>	77 323
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 990	186 895	<648>	386 744
Frais de négociation de titres	<1 607>	<8 708>	<6 668>	<18 527>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	<45 583>	-	<91 459>
<u>Transactions sur le capital</u>	<166 504>	<804 782>	<2 863 340>	<3 630 232>
Souscriptions	482 389	482 389	-	-
Capital	428 941	428 941	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	46 415	46 415	-	-
Régularisation des sommes distribuables	7 033	7 033	-	-
Rachats	<648 893>	<1 287 171>	<2 863 340>	<3 630 232>
Capital	<606 433>	<1 232 588>	<2 662 095>	<3 359 587>
Régularisation des sommes non distribuables	<32 480>	<36 726>	<156 287>	<219 393>
Régularisation des sommes distribuables	<9 980>	<17 857>	<44 958>	<51 252>
<u>Variation de l'actif net</u>	<215 816>	<1 045 266>	<3 015 949>	<3 175 719>
<u>Actif net</u>				
En début de la période	3 200 121	4 029 571	7 045 520	7 205 290
En fin de la période	2 984 305	2 984 305	4 029 571	4 029 571
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de la période	1 359	1 613	2 758	3 058
En fin de la période	1 287	1 287	1 613	1 613
<u>Valeur liquidative</u>	2 318,807	2 318,807	2 498,184	2 498,184
<u>Taux de rendement annualisé</u>	-6,06%	-5,86%	-8,76%	7,35%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2019.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portfeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ASTREE	718	13 648	31 600	1,05%
ATTIJARI BANK	6 050	230 531	199 638	6,65%
BH	1 500	17 601	17 898	0,60%
DELICE HOLDING	6 000	61 745	62 509	2,08%
ESSOUKNA	16 000	76 190	34 001	1,13%
I.C.F.	660	65 159	79 587	2,65%
MAGASIN GENERAL	1 600	43 766	46 401	1,55%
MIP	66 000	106 011	14 521	0,48%
ONE TECH HOLDING	11 086	129 105	153 752	5,12%
SAM	15 500	39 780	61 226	2,04%
SOPAT	30 000	37 088	50 551	1,68%
SOTETEL	50 297	291 191	252 945	8,43%
SOTUVER	28 700	269 886	241 855	8,06%
TELNET HOLDING	21 000	122 516	195 595	6,52%
TUNINVEST-SICAR	6 761	59 658	34 008	1,13%
TUNISAIR	56 000	33 976	35 113	1,17%
UIB	7 995	182 879	182 207	6,07%
UNIMED	14 950	149 347	142 429	4,75%
Total actions et droits rattachés		1 930 077	1 835 836	61,17%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
STB 2008/2	2 000	76 838	79 960	2,66%
Total obligations et valeurs assimilées		76 838	79 960	2,66%

Bons du trésor assimilables

BTA 12/02/2020 5.50%	106	105 576	110 747	3,69%
Total bons du trésor assimilables		105 576	110 747	3,69%
Total obligations et valeurs assimilées		182 414	190 707	6,35%

C- Titres OPCVM

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
FCP SMART EQUITY 2	140	138 984	145 253	4,84%
Total titres OPCVM		138 984	145 253	4,84%
TOTAL		2 251 475	2 171 796	72,37%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Billet de trésorerie				
ENDA au 10/06/2020- 350J- 11,5%	250 000	229 886	240 748	8,02%
Total billet de trésorerie		229 886	240 748	8,02%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Amen Bank Pasteur	304 283	816 267
Compte à terme BH au 16/03/2020 - 92J - 12%	250 000	-
Achats de titres à régler	<6 549>	<65 672>
Vente titres à encaisser	37 985	62 073
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	3 374	3 919
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<675>	<784>
	<u>588 418</u>	<u>815 803</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du distributeur exclusif à payer	7 188	9 990
Rémunération du gestionnaire à payer	3 080	4 282
Rémunération du dépositaire à payer	1 500	2 999
	<u>11 768</u>	<u>17 271</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	4 015	3 921
Redevances CMF à Payer	252	341
Autres (retenue à la source à payer)	225	-
Contribution sociale de solidarité à payer	200	-
TCL à payer	197	563
	<u>4 889</u>	<u>4 825</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2019

Montant	3 976 330
Nombre de titres	1 613
Nombre d'actionnaires	54

Souscriptions réalisées

Montant	428 941
Nombre de titres	174
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	<1 232 588>
Nombre de titres	500
Nombre d'actionnaires sortants	9

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<8 708>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<428 108>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	186 895
Régularisations des sommes non distribuables	9 689

Capital au 31 décembre 2019

Montant	2 932 451
Nombre de titres	1 287
Nombre d'actionnaires	45

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Résultat d'exploitation	55 020	100 432
Régularisation du résultat d'exploitation	<3 166>	<47 191>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
	<u>51 854</u>	<u>53 241</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</u>	<u>Période du 01/10/2018 au 31/12/2018</u>	<u>Période du 01/01/2018 au 31/12/2018</u>
Dividendes	-	77 216	300	170 435
	-	77 216	300	170 435

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</u>	<u>Période du 01/10/2018 au 31/12/2018</u>	<u>Période du 01/01/2018 au 31/12/2018</u>
Intérêts sur obligations	983	3 986	1147	4 639
Intérêts sur BTA	26	26	-	-
	1 009	4 012	1 147	4 639

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</u>	<u>Période du 01/10/2018 au 31/12/2018</u>	<u>Période du 01/01/2018 au 31/12/2018</u>
Intérêts sur dépôt à vue	7 429	22 870	3167	17 111
Intérêts sur billets de trésorerie	5 287	10 861	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	-	6 456	5252	32 222
	12 716	40 187	8 419	49 333

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2018</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>
Rémunération du distributeur exclusif	7 188	30 924	9 990	63 501
Rémunération du gestionnaire	3 080	13 253	4 282	27 215
Commission de surperformance au gestionnaire	-	-	<7 931>	-
Commission de surperformance au distributeur	-	-	<2 643>	-
Rémunération du dépositaire	1 500	5 950	1 500	5 950
	11 768	50 127	5 198	96 666

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2018</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>
Honoraires commissaire aux comptes	2 083	7 843	1 446	8 417
TCL	843	4 260	4 852	11 908
Redevances CMF	780	3 378	1 070	6 653
Autres Retenues	105	387	82	331
Contribution sociale de solidarité	50	400	-	-
	3 861	16 268	7 450	27 309

5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.